



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 7 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, Vendredi 7 décembre, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	Exc.	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	Exc.	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	Exc.
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	Exc.
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

Procurations : Corinne COUPAS donne pouvoir à Bernadette ACCOLAS – Véronique SERMONDADAZ donne pouvoir à Stéphane MILAVEAU – Agnès PUTHINIER donne pouvoir à Mayeul BOUCAUMONT – Virginie LAVALETTE donne pouvoir à Thierry AUDOUIN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

En préambule :

Le précédent compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point n°1 : Travaux d'extension de la MAISON MÉDICALE

T. AUDOUIN informe l'assemblée qu'il n'y a pas de changement notable, les réunions de chantier se poursuivent tous les jeudis matins et permettent de prévoir un achèvement de travaux à la mi-janvier. L'ophtalmologue, la Doctoresse Andreea TECUCEANU, amménagera dans les nouveaux locaux les 28, 29 et 30 janvier. Elle sera rejointe par l'ostéopathe, le pédicure-podologue, le généraliste qui laisse son cabinet actuel aux internes dont il est le maître de stage. Dans cette extension, une salle est prévue pour l'orthoptiste qui viendra rejoindre l'ophtalmologue. Il reste un à deux cabinets vacants pour pouvoir accueillir de nouveaux professionnels.

Monsieur le Maire précise que le projet n'a de sens que si l'extension permet d'accueillir plusieurs généralistes.

Aux termes des travaux, il sera demandé à Madame la Préfète ses disponibilités pour une cérémonie d'inauguration un vendredi courant du mois de février.

Point n°2 : Acquisition d'un bâtiment industriel

Monsieur le Maire informe que l'ancien bâtiment du CTER situé à l'entrée d'Ainay-le-Château, en venant de Cérilly, est à vendre. Estimé à 100 000 euros par le Service des Domaines, Monsieur le Maire a décidé avec ses adjoints de faire une offre à 40 000 euros qui a été déclinée par le Département de l'Allier, propriétaire des lieux, offre trop faible.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette acquisition permettrait d'installer un jeune plombier qui recherche un local à Ainay-le-Château. L'absence de plombier établi sur la commune motive l'achat de ce bien. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une nouvelle proposition à 55 000 euros en sachant que le terrain est d'une superficie de 5 036 m², qu'il est composé de 300 m² de bâtiment, 90 m² de bureau et 190 m² de garage. Le bâtiment possède plusieurs travées et un quai de déchargement. L'ensemble est en bon état, créé en 1986 ou 1987, situé à proximité du lotissement du Champ de la Ville. Tout est en enrobé.

Le jeune plombier qui envisage de s'installer (avec son père), aurait besoin d'une partie et le reste pourrait également être loué. L'intéressé souhaiterait disposer d'une travée et des bureaux : 150 euros la travée entière et 250 euros les travées de bureau, cela porterait le loyer à 400 euros par mois. Compte tenu qu'il y aurait des travaux à effectuer pour permettre son installation, les élus ont décidé de lui accorder 3 mois de loyers gratuits.

La municipalité conserverait une travée qui serait fermée pour stocker du matériel non utilisé en hivers et utiliser le quai de déchargement. Le service technique pourrait entreposer du sel, par exemple.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de refaire une offre à 55 000 euros auprès du Département de l'Allier ce qui permettrait d'installer l'artisan plombier sur le territoire castelainaisien.

Point n°3 : Restaurant de Terroir

Monsieur le Maire informe que le permis de construire tel que réalisé par le cabinet d'architecture Stéphane PICHON a été, en partie, refusé par l'architecte des Bâtiments de France. Ce refus porte notamment au niveau de l'extension en verre (cursive) qui était prévue pour permettre de relier la cuisine à la salle principale de restaurant. Il a été demandé de repenser la construction en s'approchant de l'aspect du bâtiment existant (le restaurant se situant dans le périmètre des moments historiques à préserver). Ces nouveaux travaux modifient l'estimation qui grimpe à 492 000 € HT, soit un surcoût de 80 000 €. Pour faire face à cette augmentation, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier d'aide de fonds européens LEADER. Le Pays de la Vallée de Montluçon à qui l'Europe a confié la pré-instruction de ces dossiers, nous informe d'une aide potentielle située entre 60 000 et 100 000 euros ce qui permettrait de couvrir les dépenses imprévues.

Monsieur le Maire revient sur la chronologie du projet. Après la mise en ligne de l'avis public à la concurrence, les candidatures des entreprises ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres. Trois offres ont fait l'objet d'une renégociation, le lot Gros Œuvre, le lot Charpente et le lot Plomberie. Les candidatures ont été arrêtées cependant Monsieur le Maire informe l'assemblée que les marchés ne seront signés qu'après le dépôt du dossier LEADER et l'obtention de l'autorisation de débiter les travaux. Il espère que l'avancée du projet n'en sera pas perturbée.

De son côté, la mission Accueil du Département de l'Allier a mis en ligne pour une large diffusion le recrutement d'un chef sur le site de TF1, SOS Villages. Plusieurs candidatures sérieuses leur sont parvenues et ce sont 3 candidats potentiels qui ont été présentés à la municipalité et qui sont venus visiter les locaux. Un couple de trentenaires a particulièrement retenu l'attention des élus, pour leur cursus, leur projet de vie et leurs idées. Les élus espèrent qu'ils choisiront de s'installer à Ainay-le-Château.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restaurant évoluera vers une création de chambres d'hôtel dans un second temps, c'est la raison pour laquelle il a été prévu d'installer un ascenseur. Le projet de restaurant comprend également une terrasse extérieure et une grande salle pour recevoir des groupes.

Dès le dépôt du dossier LEADER, le démarrage des travaux pourra avoir lieu. Les élus tablent sur 6 mois de travaux.

Point n°4 : Salle de Musique

M. SIGNORET informe le conseil que les travaux de la salle de musique arrivent à leur terme. Le carrelage et les plinthes ont été posés. La plomberie vient juste d'être terminée. Les musiciens se chargeront eux-mêmes de peindre l'extension.

Il reste à ce stade encore une ou deux choses à effectuer : l'électricien devra poser des prises, installer des radiateurs et réviser l'ancienne installation et l'équipe technique aura une porte coulissante à poser pour fermer les placards.

Point 5 : Commission d'actions sociales

A. GAUMET informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 30 octobre dernier ce qui a permis :

1°/ d'allouer l'aide au chauffage de 165 € pour l'hiver 2018-2019 à 11 personnes nécessiteuses.

2°/ de déterminer la composition des 13 colis qui seront offerts aux personnes d'Ainay, installées en EPHAD et qui ne peuvent participer au repas annuel du mois de février. Les colis seront distribués par les membres de la commission et Monsieur le Maire.

3°/ d'organiser le repas annuel de l'Amitié qui aura lieu le dimanche 10 février. Le thème choisi est celui des anciennes pubs ou réclames. Les invitations seront envoyées après les vœux de la municipalité. Des sets de table seront réalisés en reprenant des anciennes réclames : la vache qui rit, Banania, Blédina, Biscuits Lu etc. Les musiciens ont été retenus pour l'occasion, ils sont déjà venus voici 2 ans. Annie Gaumet procédera à des demandes de devis pour choisir le traiteur.

Point n°6 : Révision des charges locatives

Le conseil municipal est informé que les charges locatives d'un montant de 15,24 € (quinze euros et vingt-quatre centimes) n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis plus de 10 ans alors que les contrats de location comportent dans le paragraphe Conditions Particulières, la rubrique suivante : « Il est rappelé que la provision sur charge est révisable chaque année en fonction des dépenses réelles ».

Les charges doivent servir à couvrir les frais liés aux dépenses suivantes :

- eau,
- électricité des parties communes,
- redevance assainissement.

Monsieur le Maire propose une révision de 5 % ce qui porterait les charges à 16 € au lieu de 15,24 €, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité de procéder à l'augmentation des charges locatives de 5 % ce qui porte les charges mensuelles à 16 €.

Points à délibérer :

- **Bail Domaine de l'Amour :** Le GAEC J. et A. BIRIN, composé de Jacques BIRIN et de sa fille Agnès BIRIN épouse PUTHINIER, exploite le bien dont il est fermier en vertu du bail que la Commune d'Ainay-le-Château a consenti en qualité de bailleur propriétaire, d'une exploitation agricole comprenant bâtiments d'exploitation et d'habitation, sur les terres de Vernais (Cher) et d'Ainay-le-Château (Allier) au lieu-dit Petit Domaine de l'Amour.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château, est avisé par lettre remise en mains propres, datée du 27 novembre 2018, que Monsieur Jacques BIRIN, associé du GAEC, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2019, et que son gendre, Mathieu PUTHINIER, rentrera dans le GAEC le 1^{er} Avril 2019, en qualité d'associé.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire (à l'unanimité moins 1 voix, celle d'Agnès BIRIN épouse PUTHINIER, conseillère municipale, qui ne peut être « juge et partie » de cette décision) prend acte du départ de Monsieur Jacques BIRIN et de l'entrée de Monsieur Mathieu PUTHINIER à compter du 1^{er} avril 2019,

- **Bail Domaine de La Brosse :** Le Conseil Municipal est informé de la création de l'EURL Elevage d'Ainay, société créée par Corentin Milaveau et qu'à ce titre, Stéphane Milaveau, son père, exploitant agricole et fermier de la Commune, met à disposition une superficie de 17 ha.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire (à l'unanimité moins 1 voix, celle de Stéphane MILAVEAU, Maire, qui ne peut être « juge et partie » de cette décision) prend acte de l'installation de son fils et accepte la mise à disposition des terres. Le fermage en sera modifié.

• Personnel COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par Xavier GOHLER, pour une demande d'avancement de grade par promotion interne et donne la parole à Jean-Luc REBY, chargé de la gestion des ressources humaines, pour connaître le déroulement de la procédure.

JL REBY informe devoir créer, auprès du Centre de Gestion, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ce qui entraînera la modification du tableau des effectifs. La demande passera en commission en Juin. Les élus notent la lourdeur de la procédure et demande s'il s'agit de la procédure habituelle, JL REBY confirme.

• Vente de Peupliers

La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) qui s'est chargée de l'abattage des peupliers sur deux sites, a établi un règlement en faveur de la Commune de 4 642.67 €.

• SPA du Cher

- Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de s'acquitter de la redevance annuelle « Fourrière pour chiens », dans le cadre de la convention établie entre la municipalité et la S.P.A. du Cher. En effet, pour palier au problème de chiens trouvés sur la voie publique sans identité, il est nécessaire de renouveler l'adhésion pour 2019 pour une mise en fourrière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré accepte de régler la redevance forfaitaire 2019 qui s'élève à 542 €.

- Pour les chats errants, le Conseil est informé que l'opération de stérilisation des chattes ou de castration des chats ne sera pas renouvelée par la Fondation 30 millions d'amis. Cette opération avait permis de réduire le nombre de naissances. La Municipalité a pu constater une baisse des plaintes pour nuisances, malheureusement la campagne est stoppée.

• Transfert de la compétence Plan Climat Air Energie Territorial

Le Conseil est informé que le Conseil Communautaire a sollicité l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais (CCPT) au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) dans le cadre de la compétence « aménagement de zones communautaires » au titre de l'éclairage

public sur ces zones. Le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération n°2017-90 du 20 décembre 2017.

Dans ce contexte et afin de pouvoir permettre au SDE03 de réaliser ce PCAET, le Conseil Communautaire sollicite le transfert de compétence Plan Climat Air Energie Territorial. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Ce plan doit définir les actions permettant de maîtriser la consommation d'énergie, de développer les énergies renouvelables afin d'atténuer le changement climatique et de contribuer à la réduction des charges de fonctionnement des collectivités.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de transférer la compétence Plan Climat Air Energie Territorial à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, à l'unanimité.

- **Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargé des fonctions de receveurs**

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château décide, à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor au taux de 100 % (s'élevant à 475,02 € - quatre cent soixante-quinze euros et deux centimes pour 2018) ; cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à ANDRIOT Alain, comptable et receveur municipal pour l'exercice 2018.

Questions diverses

- **Raynald GUIRIEC** informe avoir reçu une réclamation de Mme DUMUR qui aurait aimé des caniveaux devant chez elle, pour palier à des problèmes d'inondations lors de fortes pluies. Monsieur le Maire prend note des réclamations. Il signale que la rue de Salvart a été refaite, qu'elle est propre, agréable avec un parking pour le club de tennis et le stade.

- R.GUIRIEC transmet également l'inquiétude des commerçants face à la fermeture du charcutier-traiteur, Faubourg de Moulins. Monsieur le Maire annonce aux conseillers la reprise de la charcuterie. L'ouverture aura lieu au printemps 2019, après travaux. La charcuterie sera gérée par le repreneur et un ouvrier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en ligne par la mairie, sur SOS Villages, de la vacance de la charcuterie. Un repreneur potentiel s'était rapidement fait connaître avant que les propriétaires actuels ne décident de conclure avec la personne qui va reprendre. Et avant cela, Monsieur le Maire avait rencontré un jeune charcutier-traiteur qui était très intéressé mais pour qui, la banque n'avait pas accordé de prêts.

Par ailleurs, une personne souhaite s'installer dans l'ancienne pharmacie afin de commercialiser des vêtements. Monsieur le Maire exprime sa réelle préoccupation de trouver des repreneurs dès qu'un commerce ferme et n'hésite pas à communiquer, à faire fonctionner son réseau de connaissance pour faire avancer les choses.

- **Bernadette ACCOLAS** informe avoir procédé avec Annie GAUMET à la décoration des sapins dans le village et sur pont Blanc avant le marché de Noël (premier dimanche de décembre).

En aparté, elle signale une guirlande électrique qui ne fonctionne pas route de l'Avignon. Le secrétariat de mairie se chargera de faire intervenir la CEE Allier pour un dépannage de l'éclairage public.

Pour le fleurissement, Mme ACCOLAS informe avoir demandé des devis de fleurs et de terreau pour la saison prochaine. Le devis de la Société COMBEAU est retenu.

Pour la signalétique, Mme ACCOLAS demande à refaire le marquage de la place du Faubourg.

Pour la gestion de la salle des fêtes, Mme ACCOLAS envisage d'équiper le foyer de tasses à café et de flûtes à champagne. Par ailleurs, elle procédera à l'inventaire complet de la vaisselle comme chaque année.

Suite aux travaux d'accessibilité de la salle des fêtes, réalisés en novembre, Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise de procéder à des modifications pour améliorer l'ouverture des portes d'entrées. De ce fait, l'entreprise ré-interviendra en début d'année.

Suite à l'Assemblée générale du Centre Social du Pays de la Vallée et du Cher, **Mayeul BOUCAUMONT** chargé de relations avec le centre Social, fait le constat que la contribution communale de 2 000 € versée au Centre Social, n'est pas en adéquation avec l'utilisation des services que la commune en fait. Le portage de repas est le seul service utilisé et seules 5 personnes d'Ainay en bénéficient. Dans un avenir proche, la Communauté de Communes pourrait investir dans un véhicule et reprendre ce service à son compte en le développant.

L'association dispose de plusieurs compétences que les communes adhérentes n'utilisent pas car non utilisables. L'atelier équilibre par exemple, existe déjà sur notre territoire et n'est pas utilisé par les personnes d'Ainay.

- **SICTOM**

Isabelle COINE et Thierry TRUFFY, délégués au SICTOM, ont assisté à deux réunions.

Le SICTOM a fait l'acquisition d'un nouveau camion. A partir du 1^{er} mai, les colonnes de tri papier/carton et plastique seront supprimées car le SICTOM procèdera aux ramassages des corps creux, corps plats. Ne resteront, sur site, uniquement, les colonnes de verre.

Le SICTOM doit faire l'acquisition de poubelles jaunes. Les deux élus font remarquer que cet achat est couteux. Ils informent le conseil que lors de ces dernières réunions des délégués, une voix s'est enfin levée en affirmant que le SICTOM n'était pas viable tout seul, que le syndicat était trop petit et qu'il ne pouvait pas à lui seul obtenir ce que les grands syndicats obtiennent.

Plusieurs options sont alors évoquées :

Option 1 – Le SICTOM reste en l'état actuel. Il convient d'embaucher un directeur notamment pour élaborer le budget.

Option 2 – Le SICTOM rejoint un autre syndicat plus grand, pour s'en sortir. Le Syndicat est trop petit et trop isolé pour survivre compte tenu des coûts d'enfouissement qui sont terriblement élevés : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est passée de 17 € à 65 € la tonne en quelques années.

Option 3 – Le SICTOM attend 2020 et laisse décider les nouveaux élus.

Les délégués, I COINE et T. TRUFFY, font le constat que c'était une erreur de faire un bâtiment, de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule et des containers. Monsieur TIGÉ, d'après eux, ne veut pas être le dernier président qui serait tenu responsable de la dissolution du SICTOM de Cérilly.

Le SICTOM a décidé de réunir tous les maires le 5 février pour décider des orientations à prendre.

- **Jours fériés et marchés**

Le garde-champêtre, **Jean-Luc REBY** informe qu'en raison des mardis fériés (Noël et 1^{er} de l'an), à la demande des commerçants, les marchés seront exceptionnellement avancés aux lundis 24 et 31 décembre.

- **Musée de la Moto**

Gérard BARROY transmet au Conseil la proposition d'Olivier LORESTE qui aimerait faire un musée de la moto, rue des fossés, dans un ancien magasin dont il est propriétaire. Il demande à la municipalité pour cela, de rénover le bâtiment. Le Garde champêtre qui connaît les lieux, informe le conseil que le bâtiment est particulier dégradé et qu'il nécessiterait de très grosses réparations. La demande est réfutée.

- **Bulletin municipal**

Thierry AUDOUIN informe que la commission Communication a réalisé le bulletin municipal et qu'il sera distribué entre Noël et le 1^{er} janvier, comme chaque année.

- **Gobelets personnalisés**

Corinne COUPAS a proposé à l'équipe municipale de faire réaliser des gobelets lavables, imprimés aux couleurs de la municipalité pour remplacer la vaisselle jetable et de ce fait, polluante. La mairie pourrait en commander 1 000 pièces avec le logo des anciens remparts ou l'image actuelle en couleur du logo du porche, caractérisant la commune. Des devis seront demandés.

- **Mise à disposition d'un cahier de doléances**

Monsieur le maire informe de l'ouverture d'un cahier de doléances afin de faire remonter les remarques, observations ou critiques de la population au gouvernement.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**